

**Tennis Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

### **A)**

#### **PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES POUR ÉTÉ 2017**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVE</b>
9-10-11 ans*	2006-2007-2008	M+F	Simple
12-13-14 ans	2003-2004-2005	M+F	Simple
15-16 ans	2001-2002	M+F	Simple
17-18 ans *	1999-2000	M+F	Simple

#### **PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES POUR ÉTÉ 2018**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVE</b>
9-10-11 ans*	2007-2008-2009	M+F	Simple
12-13-14 ans	2004-2005-2006	M+F	Simple
15-16 ans	2002-2003	M+F	Simple
17-18 ans *	2000-2001	M+F	Simple

- Note : La tenue de Jeux du Québec régionaux est souhaitable mais facultative pour les catégories 9-10-11 ans et 17-18 ans (car ces catégories ne sont pas présentées à la Finale provinciale).

### **B) AFFILIATION**

Requise.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>SEXES</b>	<b>ÉPREUVES</b>
12-13-14 ans	01/01/2004 au <b>01/08/2006</b>	M+F	Simple
15-16 ans	01/01/2002 au 31/12/2003	M+F	Simple

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

Minimum d'athlètes : 6

Maximum d'athlètes : 6 c'est-à-dire : 2 athlètes pour la catégorie 12-13-14 ans masculins et féminins

1 athlète pour la catégorie 15-16 ans masculin et féminin

Entraîneurs

Minimum = 1 (présence obligatoire), maximum = 2

Accompagnateurs

Minimum = 0 (s'il y a présence de 2 entraîneurs), maximum = 1 (s'il y a seulement 1 entraîneur)

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

1) L'entraîneur devra posséder la formation du PNCE :

Contexte du PNCE : Instruction – débutants (ou niveaux supérieurs) certifié

2) L'entraîneur doit être âgé de 18 ans et plus

3) L'entraîneur doit être affilié à Tennis Québec par son adhésion à l'Association des professionnels de tennis (APT) ayant pour date d'échéance minimale du 31/12/2018

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Tous les athlètes doivent détenir la licence de joueur valide de Tennis Québec de l'année en cours

Coût : consulter le site Internet de la fédération pour connaître les coûts en vigueur

(<http://www.tennis.qc.ca/types-de-licences>)

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition régionale en simple (chaque joueur doit être assuré de jouer un minimum de 2 matchs).

**F) ADMISSIBILITÉ**

Avoir participé à la finale régionale.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

**Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile**

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que confirmé sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences (ou plus), celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

\* Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.»

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA  
FINALE**

- Compétition par équipe mixte.  
TABLEAU A - Tournoi éliminatoire avec les huit (8) équipes favorites du tournoi, avec deux (2) accès pour les demi-finales, et deux (2) accès aux quarts de finale.  
TABLEAU B - Tournoi éliminatoire avec les onze (11) équipes restantes du tournoi, avec deux (2) accès aux quarts de finale.  
TABLEAU DES MÉDAILLES : Tournoi éliminatoire avec les six (6) équipes ayant obtenu leur accès aux quarts de finale ou aux demi-finales.

Chaque équipe est assurée de disputer un minimum de trois (3) rencontres durant le tournoi.

**I) SURCLASSEMENT**

Non permis

**J) SUBSTITUTION**

Permise en autant que le joueur ait participé à la sélection régionale.

**K) EXCLUSION**

Aucune

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de:

Médailles d'or : Aux six (6) joueurs et joueuses de l'équipe championne.

Médailles d'argent : Aux six (6) joueurs et joueuses de l'équipe finaliste.

Médailles de bronze : Aux six (6) joueurs et joueuses de l'équipe gagnante de la 3<sup>e</sup> position.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = TENNIS

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**

Ce système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

<b>Position</b>	<b>Partie ou épreuve jouée</b>
1	Gagnant de la rencontre de 1 <sup>re</sup> position
2	Perdant de la rencontre de 1 <sup>re</sup> position
3	Gagnant de la rencontre de 3 <sup>e</sup> position
4	Perdant de la rencontre de 3 <sup>e</sup> position
5	Gagnant de la rencontre de 5 <sup>e</sup> position
6	Perdant de la rencontre de 5 <sup>e</sup> position
7	Gagnant de la rencontre de 7 <sup>e</sup> position
8	Perdant de la rencontre de 7 <sup>e</sup> position
9	Gagnant de la rencontre de 9 <sup>e</sup> position
10	Perdant de la rencontre de 9 <sup>e</sup> position
11	Gagnant de la rencontre de 11 <sup>e</sup> position
12	Perdant de la rencontre de 11 <sup>e</sup> position
13	Gagnant de la rencontre de 13 <sup>e</sup> position
14	Perdant de la rencontre de 13 <sup>e</sup> position
15	Gagnant de la rencontre de 15 <sup>e</sup> position
16	Perdant de la rencontre de 15 <sup>e</sup> position
17	Gagnant du pool de consolation – 17e à 19e place
18	Finaliste du pool de consolation – 17e à 19e place
19	3 <sup>e</sup> position du pool de consolation – 17e à 19e place

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.